qui s'y déroulent, jouent un rôle clé dans le bien-être des deux pays. Il importe donc de façon très tangible de mettre en place la « bonne frontière ». Canadiens et Américains pensent avec raison que les gouvernements maintiendront un régime de gestion de la frontière à la fois coopératif et efficace.

ALE, ALENA et au-delà

Les rapports frontaliers ont évolué en 200 ans, chaque gouvernement mettant en place ses propres lois, règlements et infrastructure. Les services d'inspection à la frontière des deux pays ont pour mandat d'agir au nom de plus de 50 organismes publics. Pour le secteur privé, la frontière se trouve, pour l'essentiel, au milieu de la chaîne de montage et représente un facteur important dans les transactions pour les systèmes de livraison juste à temps. Pour les collectivités qui se trouvent le long de la frontière, les avantages économiques du commerce transfrontalier sont évidents. Cependant, en raison de la congestion frontalière, elles doivent assumer une part bien plus importante des coûts sociaux, environnementaux et infrastructurels liés à la circulation transfrontalière.

Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE), en 1989, puis de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), en 1994, le volume de circulation à double sens à la frontière canado-américaine connaît une croissance exponentielle. Tous les ans, plus de 200 millions de personnes traversent notre frontière commune. En 1999, les échanges bilatéraux de biens et de services ont atteint 447 milliards de dollars américain, comparé à 174 milliards de dollars américain en 1988. Autrement dit, les échanges commerciaux entre nos deux pays se chiffrent à présent à plus de 1,2 milliard de dollars américain par jour, ce qui dépasse de